

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

SOMMAIRE :

I- Éléments de contexte économique général

A- APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

B- PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2019 RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

II- La situation financière de la Commune en 2018

A- RESULTATS PREVISIONNELS 2018

B- ANALYSE FINANCIERE

1. Analyse de l'épargne de la commune
2. Analyse de la dette de la commune

III- Tendances budgétaires et grandes orientations de la Commune pour 2019

A- PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Recettes de fonctionnement

- Concours de l'Etat
- Fiscalité
- Autres recettes (produits des services...)

■ Dépenses de fonctionnement

- Dépenses de personnel
- Subventions
- Autres dépenses de fonctionnement

B- PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Section d'investissement

- Recettes d'investissement
- Dépenses d'investissement

■ Programmation des investissements de la Commune

- Projets récurrents
- Projets en phase d'études

PREAMBULE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) dispose que le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB).

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a précisé la forme et le contenu du débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.
- et depuis 2018 sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts diminués des remboursements de dette.

La présentation de ce rapport par l'Exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, l'examen du ROB ne peut intervenir la même séance que le vote du budget.

Le rapport d'orientations budgétaires devra être publié sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption.

I –ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

A) Aperçu de l'environnement macro-économique:

• Contexte macro-économique : prévisions 2019

Croissance France : 1,7 %
Croissance Zone euro : 2,1 %
Inflation : 1,4 %

• Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique : 0,6%
Déficit public (% du PIB) : 2,8%
Dettes publiques (% du PIB) : 98,6%

• Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat : 111 449 millions € (104 611 millions € en 2018)
- dont concours financiers de l'Etat : 48 645 millions € (48 230 millions € en 2018)
- dont DGF : 26 953 millions € (27 050 millions € en 2018)

• Point d'indice de la fonction publique:

56,2323 € depuis le 1^{er} février 2017

1- Evolution des prélèvements obligatoires :

En % du PIB	2015	2016	2017	2018	2019
Etat	13.5	13.7	14.2	13.6	12.5
Organismes divers d'administration centrale	0.8	0.5	0.6	0.5	0.8
Administrations publiques locales	6.1	6.2	6.2	6.4	6.4
Administrations de Sécurité sociale	24.2	24.0	24.1	24.3	24.3
Union européenne	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
Taux de prélèvements obligatoires	44.7 %	44.4 %	45.3 %	45.0 %	44.2 %

2- Ralentissement de la croissance de la zone Euro en 2018

Alors que la zone euro profitait simultanément en 2017 de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire facilitant l'accès au crédit, la croissance de la zone Euro a ralenti en 2018 après avoir atteint un pic de 2,5 % en 2017.

Elle devrait s'élever à +1,9 % en moyenne en 2018.

Principalement sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, l'inflation a fortement accéléré jusqu'en octobre, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

En 2019, le ralentissement à l'œuvre devrait s'intensifier.

3- Rebond temporaire de la croissance attendu en 2019 en France

Après une croissance vigoureuse de 2,3 % en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac. Atteignant tout juste +0,2 % aux deux premiers trimestres, la croissance est légèrement remontée à +0,3 % au troisième trimestre.

Le mouvement des gilets jaunes devrait toutefois exercer un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre. Si la croissance est attendue à 0,3 % au 4ème trimestre, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,5 % en moyenne sur l'année 2018.

Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,7 % en 2019.

4- Ralentissement de l'inflation en 2019 après une augmentation en 2018

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française (IPCH) a en outre été augmentée par le relèvement de la fiscalité sur l'énergie et le tabac.

L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2 % en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole.

L'inflation française (IPCH) a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année 2018, s'élevant à **2,1 % en moyenne** contre 1,7 % en zone euro en 2018.

La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins **fortement réduire l'inflation en 2019**.

L'inflation (IPCH) est estimée à **1,4 %**, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages.

5- Augmentation du déficit public de la France en 2019

Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre en 2009, la France fait face depuis à une dégradation de ses finances publiques.

En septembre 2018, les révisions méthodologiques appliquées par l'Insee conduisant notamment à requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) et considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017.

Si le projet de loi de finances 2019 initial prévoyait une dégradation temporaire de -2,6 % de PIB de déficit en 2018 à -2,9 % en 2019, le budget voté fin décembre 2018 prévoit désormais une détérioration plus importante à -2,7 % en 2018 et -3,2 % en 2019 en raison du mouvement des gilets jaunes.

La prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2019, l'exécution de l'année 2017 et la prévision d'exécution de l'année 2018 s'établissent comme suit :

En points de PIB	Exécution 2017	Prévision d'exécution 2018	Prévision 2019
Solde structurel (1)	- 2,3	- 2,3	- 2,3
Solde conjoncturel (2)	- 0,3	- 0,1	0,1
Mesures exceptionnelles (3)	- 0,1	- 0,2	- 0,9
Solde effectif (1 + 2 + 3)	- 2,7	- 2,7	- 3,2
Solde effectif hors mesures exceptionnelles (1 + 2)	- 2,6	- 2,4	- 2,2

Le gouvernement a en effet dû renoncer aux recettes attendues de la hausse de la fiscalité sur le carburant et l'énergie et consentir à des mesures sociales (revalorisation de la prime d'activité en 2019, défiscalisation et suppression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et sur la prime annuelle exceptionnelle, annulation de la hausse de 1,7 point de CSG pour 30 % supplémentaire de retraités). Le coût total est estimé à 11 Mds.

En conséquence, la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100 % en 2020.

B) Principales dispositions de la loi de finances 2019 relatives aux collectivités locales

1- Des mesures contraignantes sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur l'évolution du besoin de financement annuel

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité de la Loi de programmation des finances publiques 2018–2022, qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques. Cette loi de programmation pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

Pour mémoire, l'article 8 de la LPFP 2018-2022 fixe les taux de croissance des dépenses publiques en volume, hors crédits d'impôt et transferts suivants :

%	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôt	0,9	0,6	0,7	0,3	0,2	0,1
Dont :						
- administrations publiques centrales	1,0	0,3	0,8	1,2	0,7	0,2
- administrations publiques locales	1,7	0,2	0,9	- 0,4	- 1,6	- 0,6
- administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4
Administrations publiques, y compris crédits d'impôt	1,0	1,0	0,5	- 1,2	0,1	0,1
Dont administrations publiques centrales	1,0	1,4	0,3	- 3,2	0,3	0,2

La contribution des collectivités locales au solde des administrations publiques pour l'année 2022 est fixée à 13 milliards €.

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement (Md€)	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6	- 2,6
Réduction cumulée du besoin de financement (Md€)	- 2,6	- 5,2	- 7,8	- 10,4	- 13

Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités (différence entre emprunts et remboursements de la dette) de 2,6 milliards €.

Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à **1,2% par an**. Cette évolution qui s'entend inflation comprise est calculée en tenant compte des budgets principaux et annexes.

2- Evolution des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

La LFI 2019 prévoit une forte progression des transferts financiers de l'Etat à périmètre courant pour compenser les dégrèvements de taxe d'habitation.

Ils atteignent 111,4 milliards € à périmètre courant. Cette **hausse de 6,5%** par rapport à la LFI 2018 (104,6 milliards €) tient principalement à la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages les plus modestes (+ 4,8 milliards €).

- **les Concours financiers de l'Etat : (48,6 Mds €): une quasi stabilité (LFI 2017 : 46,2 milliards €)**

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT). La mission RCT se compose à 90% de quatre dotations: la dotation générale de décentralisation (DGD), qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.

- **Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2019**

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (36%).

Les PSR, qui s'élèvent à **40,575 milliards €**, sont en très légère augmentation de 0,6% par rapport à la LFI 2018 (40,3 milliards €).

Le niveau global de la DGF fixé à **26,9 milliards € en 2019** est maintenu par le Gouvernement à son niveau de 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (par exemple, l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires).

La hausse du FCTVA (+0,7%) s'explique par le regain d'investissement en 2017 et 2018.

• Evolution des allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux :

Les «variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales», ou allocations compensatrices de fiscalité directe locale, connaîtront une baisse limitée en 2019.

La LFI 2019 prévoit une minoration des variables d'ajustement de 159 millions € à hauteur de :

- 69 millions € pour le bloc communal
- 45 millions € pour les régions
- 45 millions € pour les départements

Pour le bloc communal, la minoration portera sur les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) à hauteur de 49 millions € (-14.7 %), le solde étant prélevé sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

3- SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans la loi de finances 2019.

La Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) reste inchangée en 2019. Son montant atteint 1 046 millions € comme en 2018.

La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élève à 570 millions € pour 2019, contre 615 millions € dans la LFI 2018.

4- RENFORCEMENT DE LA PEREQUATION

➤ **Hausse de la Péréquation verticale en 2019 :**

La hausse des dotations de péréquation représente + **190 millions €** en 2019. (210 millions € de hausse en 2018).

Ces augmentations de DSU / DSR des communes et de dotations de péréquation des départements sont traditionnellement financées pour moitié par diminution des variables d'ajustement et pour moitié au sein même de l'enveloppe de la DGF.

Pour la 2^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement.

La hausse de la péréquation verticale se traduit par une progression de + 90 millions € pour la Dotation de Solidarité Urbaine, + 90 millions € pour la Dotation de Solidarité Rurale et + 10 millions € pour les dotations de péréquation des départements).

	Montants 2019	Hausse 2019 / 2018
GROUPEMENTS		
DGF / Dotation de Péréquation	1 496	-
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation	794	-
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	2 291	+ 90
Dotation de solidarité rurale (DSR)	1 602	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM)	1 503	+ 10
FDPTP	284	-
TOTAL PÉREQUATION VERTICALE	7 970	+ 190

➤ **Maintien de la péréquation horizontale au même niveau qu'en 2018**

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC 2019 est le même qu'en 2019 : 1 milliard €

5- AUTRES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2019

➤ **Revalorisation des valeurs locatives foncières servant de base aux impôts directs locaux:**

En 2019, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation, des locaux industriels, etc. est égal au taux de variation, entre novembre 2017 et novembre 2018, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit **+ 2,2 %**.

Pour mémoire, le taux de revalorisation 2018 était de 1,24% (0.4 % en 2017 et 1% en 2016).

➤ **Dégrèvement de la taxe d'habitation (TH)**

La Taxe d'Habitation est dégrévée aux 2/3 pour 80% des contribuables en 2019 – Article 5 de la LF 2018.

Pour mémoire, la loi de finances 2018 prévoit un dégrèvement par tiers de la TH pour 80% des contribuables à compter de 2018. 2019 est donc la deuxième année de dégrèvement.

Le montant de la compensation de l'Etat s'élève désormais à 6,5 Md€ au titre de 2019 après 3 Md€ en 2018.

➤ **Report de l'automatisation du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : Article 258 de la LFI 2019**

La LFI 2019 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1er janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

Le FCTVA conserve pour autant les modalités de compensation en vigueur: le taux (16,404%) et les dépenses éligibles sont inchangés.

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2018

A- Résultats provisoires 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	1 453 840,31 €	2 955 062,77 €
DEPENSES	1 350 431,29 €	2 583 388,40 €
RESULTAT EXERCICE 2018	+ 103 409,02 €	+ 371 674,37 €
	+ 475 083,39 €	
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	- 177 072,28 €	+ 809 603,33 € - 334 518,24 € affectés en investissement en 2018 = + 475 085,09 €
RESULTAT DE CLOTURE 2018	- 73 663,26 €	+ 846 759,46 €
		Excédent de fonctionnement
RESULTAT DE CLOTURE 2018	+ 773 096,20 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISEES EN 2018 :

- **Les charges à caractère général**, d'un montant de 614 810 € ont **baissé de 2.6 %** par rapport à 2017.

- **Les charges de personnel**, d'un montant de 1 250 700 €, sont également en baisse **de 5.1%** par rapport à 2017 (- **67 000 €**), elles représentent 52 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les charges financières** (intérêts d'emprunt), d'un montant de 50 060 €, sont stables par rapport à 2017. (+0.09%)

- **Les autres charges de gestion courante**, d'un montant de 483 310 €, sont en **baisse de 0.4%** par rapport à 2017.

- Au total, **les dépenses réelles de fonctionnement ont fortement diminué entre 2017 et 2018 (-3.44%) soit une baisse de 85 640 €** (2 489 295 € en 2017 contre 2 403 655 € en 2018).

Les dépenses totales de fonctionnement (réelles et d'ordre) réalisées en 2018 sont d'un montant de 2 583 388 € soit une légère hausse de 1.42 % par rapport à 2017 en raison du transfert en investissement des plus-values des cessions d'immobilisations (opérations d'ordre).

▪ RECETTES DE FONCTIONNEMENT REALISEES EN 2018:

- **Les produits des services** ont rapporté à la commune 256 350 € en 2018 : - **2.7%** par rapport à 2017.

- **Les impôts et taxes perçus** en 2018, d'un montant de 1 246 250 €, sont en **hausse de près de 8 %** par rapport à 2017 (augmentation des taux votée en 2018). Ils représentent **43.3 % des recettes réelles de fonctionnement**.

- **Les dotations et participations**, d'un montant de 1 066 769 €, sont en **baisse de 3.15 %** par rapport à 2017. Elles représentent **37.1 % des recettes réelles de fonctionnement** (41.5% en 2017).

- **Les autres produits de gestion courante** (revenus des immeubles) ont généré des recettes d'un montant de 123 895 € : **+ 8.85 %** par rapport à 2017.

- Les cessions d'immobilisations ont rapporté **125 200 €** en 2018.

- Au total, **les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 8.22 % entre 2017 et 2018** (2 656 395 € en 2017 contre 2 874 801 € en 2018 soit **+ 218 405 €** notamment en raison des produits exceptionnels). Hors produits exceptionnels, les recettes réelles ont augmenté de 60 280 € soit **+ 2.27 %**.

Les recettes totales de fonctionnement (réelles et d'ordre) réalisées en 2018 sont d'un montant de 2 955 062 € soit une hausse de 7.3 % par rapport à 2017 (+201 700 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

▪ DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2018:

Le montant total des dépenses d'investissement réalisées en 2018 est de **1 350 431 €** dont **79 693 €** de travaux ont été **réalisés en régie par les services techniques** municipaux.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement à reporter sur le budget 2019 (commandes ou marchés publics engagés en 2018) s'élèvent à **1 063 891, 60 €**.

Concernant le remboursement des emprunts, 68 244 € de capital de la dette ont été remboursés en 2018.

▪ RECETTES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2018 :

Le FCTVA (remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2017) et la taxe d'aménagement ont rapporté respectivement 34 120 € et 16 608 € de recettes.

89 380 € de subventions d'investissement pour le financement des équipements municipaux ont été perçues en 2018.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à **544 411.88 €** et seront reportées sur le budget 2019 (subventions pour l'extension du Musée de la vie rurale).

Le solde des Restes à Réaliser de 2018 est de **- 593 142.98 €**. Les restes à réaliser seront repris au budget primitif 2018 en dépenses et en recettes d'investissement.

B – Analyse financière

1. ANALYSE DE L'ÉPARGNE DE LA COMMUNE

L'analyse de l'épargne de la Commune repose sur l'utilisation de deux indicateurs :

- L'épargne brute qui est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement retraitées (exclusion des produits exceptionnels car non récurrents) et les dépenses de fonctionnement retraitées (exclusion des charges exceptionnelles car non récurrentes).
- L'épargne nette est égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition de l'épargne de la Commune sur la base des données chiffrées provisoires du Compte Administratif 2018 :

Calcul des différents niveaux de l'épargne de la Commune	Montant 2017 en euros	Montant 2018 en euros	% RRF	Valeur conseillée
Recettes réelles de fonctionnement (sauf chapitre 77)	2 646 617 €	2 716 677 €		
Dépenses réelles de fonctionnement (sauf chapitre 67)	2 485 092 €	2 399 264 €		
Epargne brute	+ 161 525 €	+ 317 413 €	11.68 %	> 10%
Remboursement en capital de la dette	65 748 €	68 244 €		
Epargne nette	+ 95 777 €	+ 249 169 €	9.17 %	> 0 %

* La valeur conseillée correspond au niveau d'épargne qu'il est recommandé d'atteindre par les cabinets d'audit financier. RFF : recettes réelles de fonctionnement

L'épargne brute et l'épargne nette ont nettement augmenté en 2018 pour arriver à la valeur conseillée du niveau d'épargne.

L'épargne prévisionnelle 2019 serait en baisse par rapport à 2018 en raison de l'augmentation du remboursement du capital de la dette et de la baisse de l'épargne brute.

Détermination des niveaux d'épargne	2015	2016	2017	2018	2019 (prévisionnel)
Recettes réelles de fonctionnement (sans le chapitre 77)	2 683 265	2 680 931	2 646 617	2 716 677	2 654 445 €
Dépenses réelles de fonctionnement (sans le chapitre 67)	2 513 079	2 484 193	2 485 092	2 399 264	2 447 505 €
Epargne brute	170 186	196 738	161 525	317 413	206 940 €
Remboursement en capital de la dette	52 629	63 362.87	65 748	68 245	81 018 €
Epargne nette	117 557 €	133 375 €	95 777 €	249 168 €	125 922 €

2. ANALYSE DE LA DETTE DE LA COMMUNE

❖ Emprunts en cours :

1999 : Emprunt de **304 898.03 €** au taux de **5.63 % (40 ans et 3 mois)** pour l'acquisition de la propriété DECANter. **Echéance en 2039.**

2005 : Emprunt de **110 000 €** au taux de **3.81 % (19 ans et 3 mois)** pour l'acquisition de la propriété HENNION. **Echéance en 2025.**

2009 : Emprunt de **100 000 €** au taux de **5.06 % (20 ans)** pour les travaux de la verrière des Iris. **Echéance en 2028.**

2011 : Emprunt de **110 000 €** au taux de **3.19% (15 ans)** pour les travaux des parkings et les honoraires d'architecte pour les travaux de la cantine) **Echéance en 2025**

2012 : Emprunt de **200 000 €** au taux de **4.89 % (15 ans)** pour les travaux de la salle omnisports. **Echéance en 2028.**

2012 : Emprunt de **400 000 €** au taux de **4.98 % sur 20 ans** (travaux de la salle omnisports) **Echéance en 2033.**

2013 : Emprunt CAF à taux «zéro» de **96 897 €** sur **15 ans** pour la cantine. **Echéance en 2029**

2015 : Consolidation partielle du prêt-relais à hauteur de **200 000 €** au taux de **2.09 % (15 ans).** **Echéance en 2030**

2018 : Prêt-relais de **546 000 €** au taux de **0.40% (2 ans)** pour l'acquisition de terrains Site du Moulin Gouwy. **Echéance en 2020**

2018 : Emprunt de **170 000 € au taux de 1.53 % (15 ans)** pour l'acquisition de terrains Longue Ruelle

Structure de la dette communale : 100 % de l'encours de dette de la Commune est composé d'emprunts à taux fixe. La dette de la Commune est donc rigide (taux fixe), très sécurisée et ne comporte aucun produit toxique.

- **ENCOURS TOTAL DE LA DETTE AU 01/01/2019 = 1 801 228.86 €**

Pour 2019, l'annuité de la dette s'établit à 131 628.63 € dont 81 018.58 € de remboursement du capital de la dette et 50 610.05 € d'intérêts.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital	41 374 €	52 629 €	63 362 €	65 748 €	68 244 €	81 018 €
Intérêts	68 818 €	66 401 €	53 282 €	50 897 €	48 401 €	50 610 €
Annuité	110 192 €	119 030 €	116 645 €	116 645 €	116 645 €	131 628 €

Endettement par habitant :

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Encours dette au 31/12	132 €	137 €	162 €	152 €	146 €	450 €	603 €	362 €	346 €	323 €	490 €
Moyenne nationale Strate	702 €	695 €	706 €	788 €	800 €	814 €	793 €	788 €	795 €	770 €	-
Annuité	25 €	25 €	15 €	15 €	18 €	26 €	31 €	33 €	33 €	32 €	36 €
Moyenne nationale Strate	100 €	98 €	94 €	101 €	105 €	106 €	104 €	112 €	109 €	104 €	-

Le taux d'endettement par habitant reste très en dessous de la moyenne des villes de la strate 3 500 à 5000 habitants.

➤ **CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE LA COMMUNE**

Le ratio de désendettement ou d'extinction de la dette qui est obtenu en divisant l'encours de dette par l'épargne brute permet de mesurer la durée de désendettement de la collectivité :

	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31/12	1 282 584.75 €	1 219 221.88 €	1 153 473.05 €	1 801 228.86 €
Capacité d'auto financement (CAF) brute	170 186 €	196 738 €	161 525 €	317 413 €
Capacité de désendettement	7.5 années	6.2 années	7.1 années	5.67 années

Ce ratio signifie que la Commune devrait consacrer un peu plus de 5 années et demi d'épargne brute pour se désendetter. (L'article 24 de la Loi de programmation des Finances Publiques indique que le seuil critique de la capacité de désendettement se situe entre 11 et 13 ans).

➤ TAUX D'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Le ratio de couverture du remboursement en capital de la dette (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement) doit être inférieur à 100 % pour rembourser le capital de la dette avec les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'endettement de la Commune	
Encours de la dette au 01/01/2019	1 801 228.86 €
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	2 654 445.69 €
Taux de désendettement	67.86%

Le taux d'endettement des communes de la même strate est en moyenne de 76,7 %.

➤ EVOLUTION DU BESOIN ANNUEL DE FINANCEMENT DE LA COMMUNE

L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques dispose que l'ensemble des collectivités territoriales soumis à l'obligation d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires doivent présenter dans le ROB leurs objectifs en matière d'évolution de besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le besoin de financement se mesure en section d'investissement. Il est égal à l'excédent des dépenses "définitives" sur les recettes "définitives" réalisées au cours de l'exercice.

Les opérations définitives sont celles qui ne feront pas l'objet d'un remboursement ultérieur ou qui ne sont pas elles-mêmes le remboursement d'un versement antérieur. Elles excluent tous

les flux qui font varier la dette : remboursements en capital, versements correspondant à des engagements inscrits au passif de l'organisme.

Le besoin de financement est couvert par la variation de la dette (les emprunts nouveaux étant d'un montant supérieur aux remboursements d'emprunts) et/ou par les « réserves » internes à la collectivité que constitue le fonds de roulement.

Si, au contraire, les ressources (hors emprunts) sont supérieures aux dépenses (hors remboursements d'emprunts), le besoin de financement est négatif.

Il constitue alors une capacité de financement. Cette marge de manœuvre financière est employée pour rembourser la dette en capital par anticipation ou conservée en fonds de roulement.

Evolution du besoin annuel de financement	2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes définitives d'investissement (hors emprunts)	1 986 936.88 €	931 696.32 €	752 276.56 €	285 233.60 €	474 627.25 €
Total des dépenses d'investissement	1 526 911.66 €	1 798 803.92 €	593 382.35 €	401 451.02 €	1 186 690.89 €
Remboursement du capital de la dette	41 374.02 €	1 052 629.55 €	63 362.87 €	65 748.83 €	68 244.19 €
Total des dépenses d'investissement minorées du remboursement du capital des emprunts	1 485 537.64 €	746 174.37 €	530 019.48 €	335 702.19 €	1 118 446.70€
Besoin (solde positif) ou Capacité (solde négatif) de financement	- 501 399.24 €	- 185 521.95 €	- 222 257.08 €	+ 50 468.59 €	- 643 819.45 €

III - Tendances budgétaires et grandes orientations de la Commune pour 2019

A- PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'objectif d'élaboration du budget 2019 est de poursuivre la diminution des dépenses de fonctionnement liées aux charges de structure tout en prenant en compte les faibles marges de manœuvre disponibles pour augmenter les recettes de fonctionnement.

■ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : DES PREVISIONS GLOBALEMENT A LA BAISSSE

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2019 sont estimées à environ **2 654 000 €**. Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse d'environ 14 000 € par rapport au Budget Primitif 2018 (**+ 0.54 %**).

En revanche, l'excédent de fonctionnement reporté diminue en raison du besoin de financement de la section d'investissement (-46.6 %).

Au total, les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2019 (réelles et d'ordre) sont d'un montant de **3 014 600 €** soit une en **baisse de 6.15%**.

Evolution des recettes 2019 par rapport au Budget Primitif 2018 :

Chapitre 70	PRODUITS DES SERVICES	252 500 €	- 7 500 €	- 2,88%
Chapitre 73	IMPOTS ET TAXES	1 259 165 €	+ 24 420 €	+ 1,98%
Chapitre 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 009 278 €	- 17 585 €	- 1.71%
	dont Dotation Globale de Fonctionnement	484 493 €	+ 4 643 €	+ 0.97%
Chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	121 000 €	+ 7 500 €	+ 6.61%
Chapitre 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	12 500 €	+ 7 366 €	+ 143.5%
Chapitre 002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	253 616 €	- 221 468 €	- 46.62 %

▪ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS:

La Dotation Globale de Fonctionnement ne connaîtra cette année pas de baisse contrairement aux dernières années. Elle évoluera légèrement à la hausse pour tenir compte de l'évolution de la population (+0.97%).

Pour rappel, Impact de la diminution de la DGF sur le budget communal entre 2014 et 2017:

	2014	2015	2016	2017
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	19 071 €	19 071 €	19 071 €	19 071 €
Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		49 455 €	49 455 €	49 455 €
			49 287 €	49 287 €
				24 975 €
Perte par rapport à 2013	- 19 071 €	- 68 526 €	- 117 813 €	-142 788 €

Par ailleurs, une augmentation des dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Rurale...) est prévue dans la loi de finances 2019.

▪ LA FISCALITE :

La loi des finances 2019 a fixé à 2.2 % l'augmentation des valeurs locatives de la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), et la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). Il était de 1.24 % en 2018 et de 0.4 % en 2017.

Les bases prévisionnelles des impôts directs pour 2019 sont estimées comme suit :

	Bases Effectives 2018	Bases Prévisionnelles 2019 +2.20%
Taxe d'habitation	2 102 383 €	2 148 635 €
Taxe sur le foncier bâti	1 582 406 €	1 617 218 €
Taxe sur le foncier non bâti	248 652 €	254 122 €

Le Produit fiscal attendu 2019 à taux constants et bases revalorisées serait de 845 162 €.

Le produit des impôts directs par habitant (230 €) reste nettement inférieur à la moyenne des communes de la strate de 3 500 à 5 000 habitants :

- **Moyenne départementale: 354 € / habitant**
- **Moyenne régionale : 417 € / habitant**
- **Moyenne nationale : 437 € / habitant**

Taxe	Taux 2016	Produit fiscal 2016	Taux 2017	Produit fiscal 2017	Taux 2018	Produit fiscal 2018	Taux 2019	Produit fiscal 2019
TH	18.80	368 800	18.80	382 777	20.00	420 476 €	20.00	429 727 € + 9 251 €
TFB	18.90	286 461	18.90	287 339	20.00	315 583 €	20.00	323 443 € + 7 860 €
TFNB	36.20	89 195	36.20	88 999	36.20	90 012 €	36.20	91 992 € + 1 980 €
Produit Total		744 456 € (211 €/h)		759 115 € (212 €/h)		826 071 € (228 €/h)		845 162 € (230 €/hab)
Différence				+ 14 659 €		+66 956 €		+ 19 091 €

■ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les orientations budgétaires 2018 pour les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Diminution des charges à caractère général
- Stabilisation des frais de personnel
- Stabilité des autres charges de gestion courante (il est notamment prévu de maintenir le montant global des subventions versées aux associations au même niveau qu'en 2018)

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2019 sont estimées à environ **2 458 140 €** (- 0.3 % par rapport au Budget primitif 2018).

En 2019, il est envisagé de poursuivre la réduction **des charges à caractère général (631 500 €)** qui, selon les premières prévisions, seront en diminution de - 0.50% par rapport au prévisionnel 2018.

- **Les dépenses de personnel**, estimées selon les premières prévisions à **1 274 750 €** seront en légère **baisse de 0.18 %** par rapport au Budget primitif 2018.

- **Les charges financières (intérêts de la dette)** sont en augmentation avec un montant de **50 110 €** contre 47 475 € en 2018 (+5.55 %).

- **Les autres charges de gestion courante : 484 645 €** pour 2019 (indemnités des élus, subventions, contributions (SDIS, NOREADE), sont prévues en légère baisse par rapport au budget primitif 2018 : **(-1.73%)** en raison du transfert à la CCFI de la contribution annuelle à l'USAN (compétence GEMAPI).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Total des Dépenses réelles	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA provisoire 2018	Prévision 2019
Montant	2 496 621 €	2 518 072 €	2 488 188 €	2 489 295 €	2 403 655 €	2 458 143 €
Evolution en montant	-	+ 21 451 €	- 29 884 €	+ 1 107 €	- 85 640 €	+ 54 488 €
Evolution en pourcentage	-	+ 0.86 %	- 1.19 %	+ 0.04 %	- 3.44 %	+ 2.2 %

Evolution des principaux postes de dépenses 2019 par rapport au Budget Primitif 2018 :

Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	631 500 €	- 3 200 €	- 0,50 %
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL	1 274 750 €	- 2 250 €	- 0.18 %
Chapitre 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000 €	+ 0 €	+ 0 %
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	484 645 €	- 8 545 €	- 1.73 %
Chapitre 66	CHARGES FINANCIERES	50 110 €	+ 2 635 €	+ 5.55 %
Chapitre 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 450 €	+ 0 €	+ 0 %
Chapitre 68	PROVISIONS	1 500 €	+ 0 €	0 %
Chapitre 022	DEPENSES IMPREVUES	4 000 €	+ 0 €	0 %
Chapitre 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	505 095 €	- 186 250 €	- 26.9%
Chapitre 042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	54 583 €	+ 49 €	+0.09 %

Concernant les dépenses d'ordre de fonctionnement, les **dotations aux amortissements** sont en légère augmentation **(+0.09 %)** et le **virement à la section d'investissement** est quant à lui prévu en baisse de 26.9 % pour un montant d'environ **505 000 €**

Au total, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2019 (réelles et d'ordre) sont d'un montant de **3 014 600 €** soit une en **baisse de 6.15%**.

B- PERSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement sera marquée en 2019 par la mise en œuvre projet d'extension du Musée de la vie rurale, par la réalisation de travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint Jean-Baptiste, par la réalisation d'une étude pour la réalisation d'un Skate Park et par la poursuite des travaux d'entretien et d'accessibilité des bâtiments communaux.

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les subventions d'investissement pour l'extension du Musée de la vie rurale obtenues en 2018 sont reportées sur le Budget 2019 en recettes : **494 611.88 €**

Le produit des cessions apporteront également **50 000 €** de recettes : cession d'un immeuble rue de Bailleul (crédits reportés 2018).

Le montant des remboursements du FCTVA 2019 sera supérieur au montant perçu en 2018 soit environ **55 000 €** (34 000 € en 2018).

La taxe d'aménagement devrait apporter des recettes supplémentaires d'investissement (environ **15 000 €**).

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est estimé en 2019 à environ **505 000 €** soit une diminution d'environ 186 000 € par rapport au budget primitif 2018.

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Principales dépenses d'investissement prévues en 2019:

- Crédits reportés 2018 : **1 063 891 €** (travaux pour l'extension du Musée de la vie rurale, Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement du Moulin Gouwy, installation des feux tricolores intelligents au carrefour de la Croix du Bac et achat d'un camion pour les services techniques)
- Achat de terrain rue du Saule : **135 000 €**
- Travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint Jean-Baptiste : **120 000 €**
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux : **32 800 €**
- Etude pour la réalisation d'un Skate Park : **8 700 €**
- Aménagement des trottoirs rue du Musée : **13 500 €**
- Reprise d'une bande de roulement du parking du stade : **12 500 €**
- Rénovation d'une partie de la toiture de la mairie (service urbanisme) et des chéneaux de la Maison Leplus : **20 000 €**
- Rénovation d'une partie de la toiture de l'immeuble communal rue du Mortier (Ecole d'art) : **6 600 €**
- Rénovation du mur de la médiathèque de la Croix du Bac : **10 000 €**
- Remplacement de menuiseries de l'Ecole Jean Monnet : **16 000 €**
- Cimetières : **15 000 €** pour un nouveau columbarium et un jardin du souvenir
- Achat de mobilier pour le Gîte les IRIS : **4 000 €**

Travaux prévus en régie par les services techniques : 106 000 €

- Poursuite de la réhabilitation des salons de la Maison Decanter
- Rénovation du 2^{ème} étage de la Maison Decanter (plancher coupe-feu)
- Isolation du Garage de la Maison Decanter
- Aménagement d'une terrasse à la médiathèque de la Croix du Bac
- Eglise Croix du bac - Protection des vitraux donnant sur la cour de l'école
- Réalisation d'un préau à l'école primaire du Tilleul
- Création d'une clôture pour le jardin de l'Ecole primaire Jean Monnet
- Rénovation d'une classe de l'école primaire Jean Monnet
- Rénovation d'une classe de l'école maternelle Jean Monnet
- Peinture de la façade de l'Ecole Primaire Jean Monnet
- Remplacement de l'éclairage des écoles Jean Monnet et du Tilleul et de la Maison du temps libre et de l'Eglise de la Croix du Bac (lampes LED)
- Rénovation des douches et peinture de 3 chambres du Gîte les Iris
- Remplacement de la toiture du chalet du Tennis
- Remplacement de la chaudière du Pavillon des Iris (Office du Tourisme)
- Installation de stores à la Maison du temps libre et à l'école maternelle Jean Monnet
- Plantations

➤ **PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE**

▪ **Projets récurrents :**

- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) : environ 70 000 € par an sur 6 ans entre 2016 et 2022
- Rachat des terrains de l'ex-propriété Capelle à l'Etablissement Public Foncier

▪ **Projets en phase d'étude :**

- Projet de construction d'un Skate Park
- Travaux de rénovation de l'église Saint Jean-Baptiste

En conclusion, les objectifs de la commune pour l'élaboration du Budget Primitif 2019 sont les suivants :

- ▶ Diminuer les charges de fonctionnement et maintenir les recettes de fonctionnement afin de dégager une épargne suffisante pour investir.
- ▶ Maintenir le niveau des dépenses d'investissement tout en maîtrisant l'endettement de la commune